

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1315 du 31 décembre 1952 :

n° 1315

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

31 décembre 1952

Numéro JO

n° 2 du 01/02/1953

Date du numéro

1 février 1953

TEXTE INTÉGRAL

Sont libérés du service actif à l'expiration de leur contrat : Pour compter du 1er janvier 1953 : Mohamed Saleh, Mle 2274, 2e classe, 2e compagnie. Pour compter du 4 janvier 1953 : Iacine Doale, caporal, Mle 512, caporal, 1e compagnie. Le caporal Iacine Doale, réunissant quinze années de service, percevra un pécule de trente mille francs.